



Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze  
et petits affluents du Rhône

# PROCES-VERBAL

Comité syndical du

28 Février 2024

17 H 30

À Potelières

Février 2024

---

**Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze  
et petits affluents du Rhône**

95 Chemin de la Carrière 30 500 Saint-Ambroix - 04 66 25 32 22 - [accueil@abceze.fr](mailto:accueil@abceze.fr) - [www.abceze.fr](http://www.abceze.fr)  
Établissement Public Territorial de Bassin

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal du 12/12/2023

**FINANCES**

**Point 1 :** Débat d'orientation budgétaire 2024

**ACTIONS**

**Point 2 :** Demandes de subventions auprès des différents partenaires techniques et financiers dans le cadre des actions inscrites dans la programmation 2024

**PERSONNEL**

**Point 3 :** Actualisation du tableau des effectifs du personnel suite à la prise de poste de la chargée de mission contrat de rivière / qualité,

**Point 4 :** Instauration d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle,

**INFORMATIONS**

Décisions prises dans le cadre des délégations données au Président par le Comité syndical :

- Attribution des marchés 2023
- Demandes de subventions Fonds Vert
- Avancements des projets : travaux sur le Nizon à Lirac....

---

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

R. VARIN D'AINVELLE, B. HILLAIRE, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, J. RIEU, M. GRAZIANO BAYLE, JC PAYAN, P. DUMAS, C. VIGOUROUX, C. FERRIERE, R. BALMELLE, M. REYDON, R. ALZAS

**Etaient absents Mesdames et Messieurs :**

P. DELEUZE, JC. REY, S. BAYART, R. CHAPUY, JP DE FARIA, D. SERRE, T. BRUYERE-ISNARD, D. BARBERIO, P. DE LA RUE DU CAN, J. OLIVA, R. LAIGNEL.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur CHAPUY Raymond, a donné pouvoir à Monsieur TRICHOT Benoit  
Monsieur DE FARIA Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur VIGOUROUX Claude

**Assistaient au Comité Syndical :**

- Monsieur RAVEL Vincent, Responsable du service hydraulique CA Alès Agglomération
- Madame CLAVEL Maud, Directrice AB Cèze
- Madame MATON Sandra, Responsable administratif et financier AB Cèze,
- Monsieur GUILLERME Joël, Technicien de rivière ABCèze

**Quorum :**

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	13	15

Le Président ouvre la séance à 17 H 45 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués d'ABCèze présents, ce jour.

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

## Approbation du compte rendu du dernier comité syndical

Monsieur TRICHOT Benoit propose de valider le compte-rendu de la séance du 12/12/2023, transmis au préalable pour information à l'ensemble des délégués.

**Approuvé à l'unanimité.**

## FINANCES

### Point 1 : Débat d'orientation budgétaire 2024

Comme le prévoient les articles 11 et 15 de la Loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et conformément à l'article L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président indique qu'un débat sur les orientations budgétaires doit se tenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire permet de présenter un bilan de l'année en cours et les orientations majeures retenues par le syndicat.

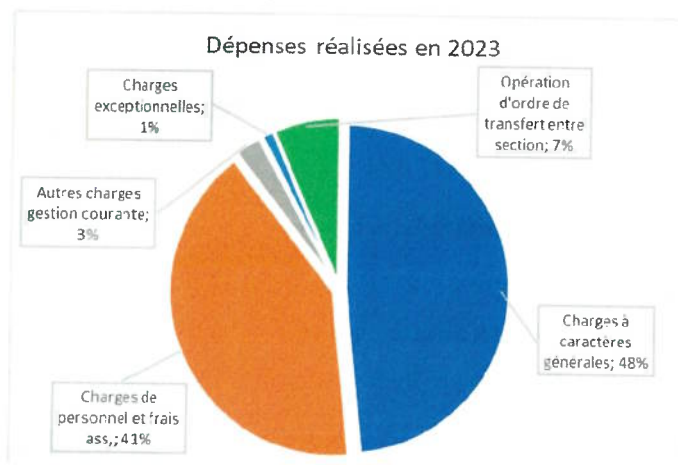
Il précise que le rapport d'orientation budgétaire a été préparé par les services puis discuté en bureau lors de la séance du 9 février 2024.

En sus, deux réunions complémentaires se sont tenues pour acter la partie non-mutualisée des dépenses proposées dans ce DOB 2024 avec les élus de la CC de Cèze Cévennes et les services de la CA du Gard Rhodanien.

Le Président présente, dans un premier temps, le bilan financier de l'année 2023 :

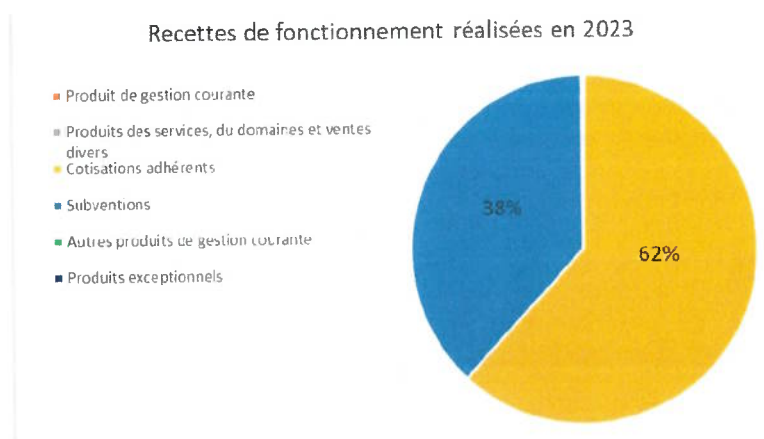
**Dépenses de fonctionnement 2023 : 1 821 067,66 €**

Le taux de réalisation est de 55% et de 63% avec engagements. La répartition est la suivante :



**Recettes de fonctionnement 2023 : 2 122 876,37€**

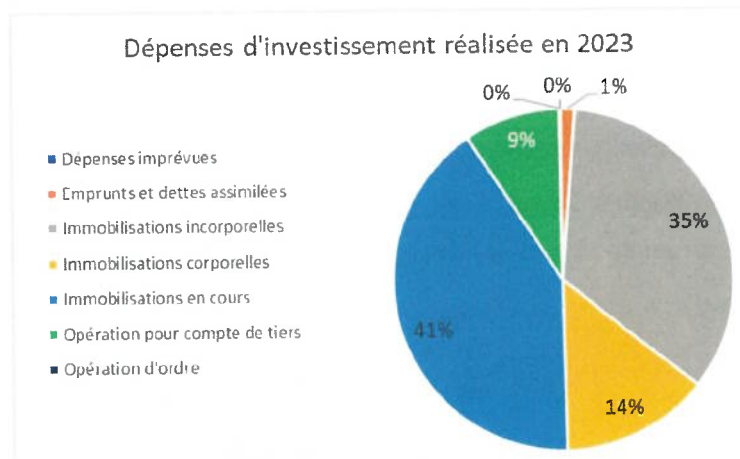
Le taux de réalisation est de 72%. Le montant des cotisations 2023 est de 62% soit 1 295 388,62 €.



**Dépenses d'investissement 2023 : 96 526,50€**

**RAR 2023: 1 307 146,53€**

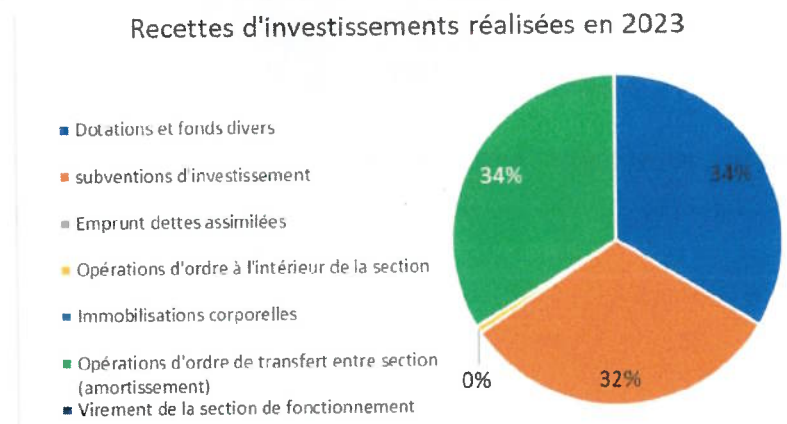
Le Président indique que le taux de réalisation des dépenses d'investissement est assez faible soit 5 %, du fait du démarrage des travaux sur le Nizon en date du 03 Janvier dernier. Il précise que le taux de réalisation avec les RAR est de 67 % comprenant principalement les travaux de renaturation sur le Nizon et l'étude sur la digue de Saint-Etienne-des-Sorts.



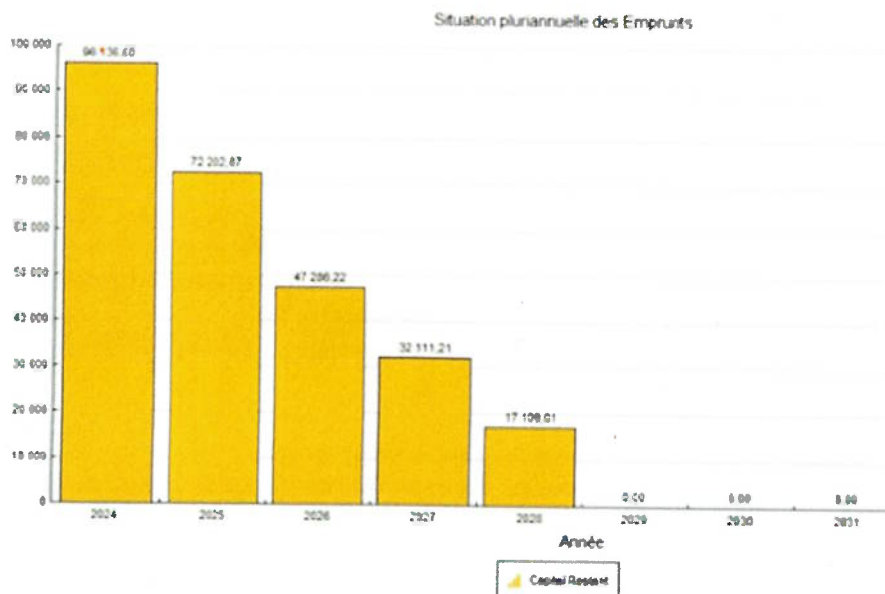
**Recettes d'investissement 2023 : 358 541,16€**

**RAR 2023: 1 228 852,58€**

Le Président précise que le taux de réalisation est de 19%, soit 83 % avec les RAR.



Pour conclure cette première partie, le Président dresse un état des lieux de la dette du syndicat.



Il explique, qu'à ce jour, le syndicat est très peu endetté. A compter de 2025, les travaux sur les différentes digues vont démarrer. Aussi, le syndicat devra mobiliser l'emprunt de façon plus importante. Une politique d'endettement devra être définie dans les mois prochains pour permettre d'obtenir des ratios d'endettement satisfaisants.

Dans un deuxième temps, le Président présente les orientations budgétaires 2024. Il rappelle qu'elles s'inscrivent dans un cadre statutaire, une gouvernance d'ABCèze et des perspectives opérationnelles et financières révisées en 2022. Les cotisations sont stabilisées jusqu'en 2028.

Il précise que les cotisations 2024 s'établiront donc sur la cotisation lissée prévue en 2022. Pour mémoire, il rappelle les montants :

EPCI	Montant solidaire en €/hab.	Montant non solidaire En €/hab.	Montant total En €/hab.
CA du Gard Rhodanien	8,61	4,29	12,89
CC De Cèze-Cévennes	8,61	5,42	14,03
CA Alès Agglomération	8,61		8,61
CC du Pays d'Uzès	8,61		8,61
CC Pays des Vans en Cévennes	8,61		8,61
CC des Cévennes au Mont Lozère	4,00		4,00
CC Mont Lozère	4,00		4,00
CC des Gorges de l'Ardèche	8,61		8,61

Le Président explique que l'année 2024 doit faire face à des enjeux de taille, à savoir :

#### Animer la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant

- S'engager dans un SAGE
- Finaliser la mise en œuvre du Contrat de Rivière et préparer son évaluation
- Préparer la suite du Contrat de Rivière avec l'Agence de l'eau

### **Prévenir les inondations et réduire les dommages**

- Poursuivre l'animation du PAPI,
- Poursuivre la démarche ALABRI et définir une stratégie pour les entreprises/campings
- Réaliser l'étude de réduction du risque d'inondation des 4 bv
- Proposer aux communes le marché PCS/DICRIM/exercices de gestion de crise,
- Poursuivre la sensibilisation au risque inondation

### **Déclarer, gérer et sécuriser les ouvrages hydrauliques**

- Poursuivre la régularisation des systèmes d'endiguement
- Finaliser les dossiers de sécurisation et valider un programme d'engagement des travaux
- Poursuivre l'étude sur la digue de Saint-Etienne-des-Sorts,
- Poursuivre l'entretien et la surveillance des digues

### **Restaurer les milieux aquatiques**

- Finaliser les travaux de renaturation sur le Nizon amont,
- Valider les suites à donner sur les autres projets de renaturation prévus sur le territoire Nizon, Galet, Malaven et Arnave
- Lancer les études sur la renaturation du Nizon à Saint-Laurent-des-Arbres, sous réserve
- Lancer l'étude de renaturation de l'Arnave entre la RN86 et voie SNCF, sous réserve

### **Entretenir les cours d'eau**

- Réaliser un nouveau plan de gestion des cours d'eau
- Entretenir les cours d'eau
- Réaliser un suivi topographique et un bilan sédimentaire sur la Cèze et ses principaux affluents,
- Réaliser les travaux de gestion des bancs de graviers et finaliser les travaux de recharge et de gestion sédimentaire (haute Cèze, Meyrannes/Molières, Bagnols-sur-Cèze)

### **Améliorer la gestion des zones humides**

- Réaliser deux plans de gestion de zone humide
- Améliorer la connaissance sur les milieux (poissons, thermie)

### **Gérer la ressource en eau en concertation avec les usagers**

- Animer la dernière année du plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) et préparer son évaluation et l'élaboration d'un nouveau plan,
- Finaliser la concertation avec les usagers sur le changement climatique,
- Poursuivre la campagne de communication « Préserver notre eau, on s'y met tous ? », avec une opération de subvention de cuves de récupération d'eau de pluie,
- Finaliser l'étude sur les eaux souterraines et valider les zones de sauvegarde des ressources stratégiques,
- Poursuivre le suivi des débits

### **Suivre la qualité des cours d'eau**

- Etudier les déversements par temps de pluie sur la moyenne vallée de la Cèze

### **Communiquer et sensibiliser**

- Mettre à jour notre stratégie de communication,
- Finaliser la pose des panneaux pédagogiques,
- Communiquer auprès du grand public

Le Président présente aux délégués le prévisionnel de fonctionnement et d'investissement 2024.

**Dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2024 : 3 322 789,55 €** (hors virement à section d'investissement)

Le président indique qu'elles restent stables par rapport à 2023 (+ 1%). Il établit la comparaison entre 2023/2024 :

	Dépenses de Fonctionnement	Evolution 2024/2023
Mutualisées	3 012 781,55	+3%
CAGR	201 248,00	-23%
CCCC	108 760,00	+13%

Il explique que les dépenses de fonctionnement liées aux opérations diminuent globalement de - 9% :

**611 – Travaux : - 13%**

- Bassin versant : fin travaux post-crue 2021, baisse des montants entretien invasives, baisse des montants traversées urbaines
- CAGR : baisse des travaux d'urgence et des travaux d'entretien sur les digues
- CCCC : Le Président indique qu'au cours de la réunion avec la communauté de communes de Cèze Cévennes, les élus ont souhaité maintenir le montant des crédits liés à l'entretien des digues du secteur, notamment pour l'abattage des arbres. Pour permettre ce maintien des dépenses, le Conseil Départemental du Gard sera sollicité, via une convention, pour contribuer à hauteur de 80 % d'aide financière.

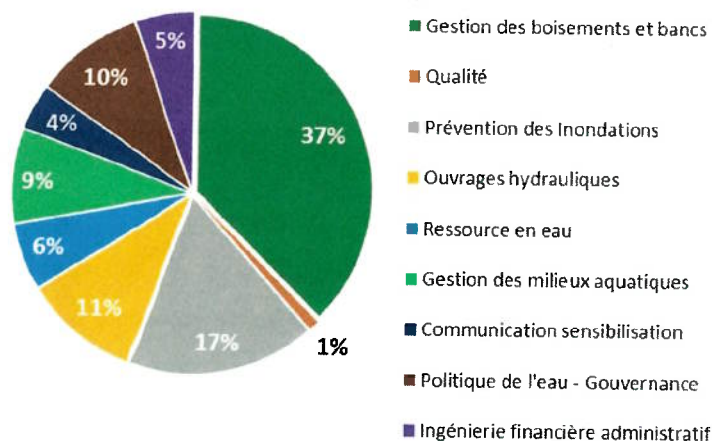
**617 – Etudes : + 7%**

- Les dépenses concernent principalement bassin versant avec l'étude SAGE, l'évaluation contrat de rivière et PGRE.

**6238 – Communication : -15%**

Enfin, concernant les dépenses de personnel, il indique qu'elles sont en évolution de + 7%. L'effectif du syndicat est de 18 agents soit 16,60 ETP depuis février 2024. Les principales raisons de cette augmentation sont liées au futur recrutement du chargé.e de mission SAGE et à la mise en place de la prime de pouvoir achat exceptionnelle. La répartition des dépenses est la suivante :

**Répartition des dépenses de fonctionnement 2024 par thématiques**



**Dépenses prévisionnelles d'investissement 2024 : 2 466 053,13€** (hors résultat d'investissement)

Le Président indique que par rapport à 2023, une augmentation de +19% est constatée. Cela s'explique comme suit :

- Bassin versant : abandon opération morpho sur Aiguillon, baisse travaux locaux.
- CAGR: nouveaux crédits (végétalisation) sur Nizon, maîtrise d'œuvre sécurisation digue PSE
- CCCC: acquisitions foncières Saint-Ambroix, maîtrise d'œuvre sécurisation des digues

	Dépenses d'investissement	Evolution 2024/2023
Mutualisées	236 325,50	- 31 %
CAGR	1 805 600,04	+ 15%
CCCC	407 627,59	+109%
CCCML	25 000,00	

Le Président explique que l'augmentation de + 109 % pour la communauté des communes de Cèze Cévennes est principalement liée à l'étude de sécurisation des digues. Il précise que l'autofinancement du Département du Gard pour les digues de Molières et Bessèges viendra en déduction de cette dépense.

**Recettes prévisionnelles de fonctionnement 2024 : 3 051 779.07 €**

Le Président précise leur répartition, à savoir :

- Montant des subventions attendues 2024 : 3 051 779,07€ - soit 50% des dépenses globales (dont 1 231 807,68€ de restes à réaliser)
- Remboursement des collectivités : 86 703 € (Nizon commune de Lirac et CAGR, PCS/DICRIM : remboursement de l'autofinancement)
- Autres recettes – Investissement : résultat d'investissement, FCTVA, amortissements, virement à la section de fonctionnement, excédent de fonctionnement capitalisé, produit de cession d'immobilisation
- Fonctionnement : résultat de fonctionnement, remboursements rémunérations du personnel

**Le président indique le montant des cotisations 2024.**

	Solidaire (en €/hab.)	Non-mutualisée (en €/hab.)	Totale (en €/hab.)
Autres adhérents	8,57		<b>8,57</b>
CAGR	8,57	4,31	<b>12,88</b>
CCCC	8,57	5,44	<b>14,01</b>
CCML	4,00		<b>4,00</b>
CCCML	4,00	8,54	<b>12,54</b>

Monsieur TRICHOT Benoit demande aux délégués de se prononcer sur le rapport d'orientation budgétaire 2024.

**Discussions :** Après cette présentation, les élus engagent le débat.



Mme GAZIANO BAYLE interroge sur la diminution du montant affecté aux travaux d'entretien des digues (CAGR). Mme CLAVEL explique que pour rester à cotisation constante, les services du CAGR ont priorisé les travaux. Seul l'entretien réglementaire sera réalisé.

Mme GRAZIANO BAYLE souhaite connaître l'état d'avancement des travaux sur la digue de Pont-Saint-Esprit. Mme CLAVEL indique que l'étude faune, flore 4 saisons se terminera fin juin 2024. Le projet sera finalisé à partir des préconisations de l'étude.

Concernant le personnel et plus particulièrement le recrutement du chargé.e de mission SAGE, le Président annonce que le/la candidat.e recruté.e pourra prendre ses fonctions en septembre prochain, au plus tard. Il profite pour rappeler que Monsieur le Préfet a dernièrement sollicité, par courrier, les communes pour un avis sur le périmètre du SAGE. Ce recrutement ne pourra se faire qu'après validation du périmètre.

Dans le cadre de son futur programme d'intervention (à partir de 2025) et bien que l'information ne soit pas encore confirmée, Monsieur RAVEL alerte sur l'éventuel retrait des aides de l'Agence de l'eau pour l'entretien des cours d'eau. Les budgets étant de plus en plus contraints, l'Agglomération d'Alès souhaite être informée, bien en amont, du montant de sa cotisation, si celle-ci devait augmenter l'année prochaine.

Madame CLAVEL précise que le 26 mars prochain aura lieu la commission géographique de l'Agence de l'Eau. A cette occasion, devrait être officialisée cette information.

Monsieur TRICHOT indique que vendredi 1<sup>er</sup> mars prochain, se tiendra une réunion de l'association des structures de bassin versant. Cette question sera assurément abordée et les élus pourront faire remonter leurs inquiétudes. Monsieur TRICHOT assure que cette question sera suivie avec attention.

Les délégués n'ayant aucune autre question, ni observation sur le DOB 2024, le Président clôture le débat.

Les élus prennent acte de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 à l'appui du rapport de présentation envoyé avec la convocation.

**Adopté à l'unanimité.**

## ACTIONS

### **Point 2 : Demandes de subventions auprès des différents partenaires techniques et financiers dans le cadre des actions inscrites dans la programmation 2024**

Monsieur TRICHOT présente l'ensemble des actions validées préalablement lors du débat d'orientation budgétaire. Elles feront l'objet d'une demande de subvention auprès des différents partenaires techniques et financiers. Une délibération sera prise pour autoriser le Président à signer les demandes de subventions pour chaque opération inscrite en section d'investissement et de fonctionnement ainsi que sur les postes techniques.

#### **FINANCEMENT DES POSTES TECHNIQUES ET DES NOUVELLES OPERATIONS 2024**

<b>Postes</b>	<b>Subventions demandées</b>
Directrice	50% AE
Chargé de mission Milieux aquatiques	50% AE
Chargée de mission contrat qualité	50% AE
Chargé mission ressource en eau	70% AE + 10% Région
Equipe verte	30% AE

Technicien de rivière Cèze	50% AE
Technicien de rivière Invasive recharge sédimentaire	50% AE
Technicien de rivière GEMAPI	50% AE
Chargé de mission Ouvrages hydrauliques	50% Etat + 30% Fonds vert
Chargé de mission PAPI	50% Etat + 30% Fonds vert
Chargé de mission SAGE	50% AE + 20% Région

	Nouvelles opérations	Montant	Subv	Solidarité
<b>Gestion des boisements et bancs</b>				
F	Travaux bancs 2024	120 000,00	50% AE	BV
F	Travaux ripisylves + invasives 2024 +Travaux de traversée urbaine	145 000	30% AE	BV
<b>Qualité</b>				
F	Analyse eau	10 000	50% AE	BV
<b>Inondation</b>				
F	Pose de repères de crues	15 000	80% Etat	BV
F	Réduction vulnérabilité bâtiments communaux	26 400	50% Etat	
F	Sensibilisation des élus sur la gestion de crise	7 000,00	80% Etat	BV
F	Sensibilisation du grand public	7 000,00	80% Etat	BV
<b>Ouvrages hydrauliques</b>				
I	MO Sécurisation de la digue de Pont Saint Esprit Tranche optionnelle	115 000	40% Etat – 20% Région – 20% CD30	CAGR
F	Entretien et surveillance digues CCCC	98 760	Demande de participation au CD30	CCCC
I	MO Sécurisation des 4 digues (Tranche optionnelle)	245 000	40% Etat – 20% Région – 20% CD30	CCCC
<b>Ressource en eau</b>				
F	Projet cuves	20 000,00	50% AE	BV
F	Suivi hydrologique	15 000,00	70% AE	BV
<b>Gestion des boisements et bancs</b>				
F	Elaboration de 2 plans de gestion de zones humides	36 000	50% AE – 20% région – 10% CD30	BV
F	Suivi topographique et bilan sédimentaire	50 000	50% AE – 20% région	BV
I	Renaturation Arnave - Etude	36 000	50% AE – 20% région – 10% CD30	CAGR
I	Effacement remblais au Mas de la Barque	25 000	20% Région – 30% CD48 – 30% PNC	CCCML
<b>Communication</b>				
F	Journal ABC 11	20 000	70% AE	BV
F	Accompagnement communication	5 000	70% AE	BV
F	Relais eau	3 500	70% AE	BV
<b>Politique de l'eau</b>				
F	Evaluation du Contrat de Rivière et du PGRE	80 000	50%	BV
F	Elaboration du SAGE - Etat des lieux/diagnostic	120 000	50% AE – 20% Région	BV

Le Président signale qu'un budget de 20 000 € est affecté à l'opération des cuves de récupération d'eau. La procédure de remboursement aux particuliers s'effectuera à hauteur de 50% de la dépense engagée et dans la limite de 100 € par foyer. Pour bénéficier de cette participation, les particuliers devront habiter sur le territoire d'ABCèze et présenter une facture d'achat. Une demande de subvention sera faite auprès de l'Agence de l'Eau.

**Discussions :**

Monsieur REYDON souligne que le succès de la précédente édition de cette action n'a pas été celui escompté. Cependant, le syndicat peut se satisfaire de la communication qui a été menée pour l'accompagner et qui a, quant à elle, bien fonctionné pour sensibiliser aux économies d'eau.

Monsieur RAVEL indique que dans le cadre de certains PLU, les nouvelles constructions doivent être compensées par un bassin de rétention. L'EPTB des Gardons s'est orienté vers l'idée de solliciter l'Etat afin que les particuliers aient le choix d'opter pour un bassin de rétention ou une citerne souple. Les citernes ont plusieurs utilités à savoir : la récupération des eaux de pluie, les réserves incendies et les bassins de rétention. Le prix de ces cuves est équivalent au prix des bassins de rétention.

Le Président montre un intérêt à cette proposition. Les élus vont y réfléchir.

Pour clôturer sur ce sujet, Monsieur TRICHOT indique que l'opération des cuves débutera en avril prochain.

Les délégués n'ayant aucune autre question, ni observation, le Président clôt le débat.

**Adopté à l'unanimité.**

## PERSONNEL

### Point 3 : Actualisation du tableau des effectifs du personnel suite à la prise de poste de la chargée de mission contrat de rivière / qualité

Le Président explique qu'à la suite de la prise de poste de la chargée de mission contrat de rivière/qualité en date du 05/02/2024, il convient d'actualiser le tableau des effectifs du personnel comme suit :

Filière	Emploi/Grade	Emplois créés	Emplois pourvus	Durée hebdo
<b>Administrative</b>	Attaché territorial	1	1	35
<b>Administrative</b>	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1	23,50
<b>Administrative</b>	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1	28
<b>Technique</b>	Ingénieur principal territorial	1	1	35
<b>Technique</b>	Ingénieur territorial /Chargé de mission PAPI (emploi permanent)	2	2	35
<b>Technique</b>	Chargé de mission contrat de rivière/qualité (contractuel - emploi permanent)	1	0 1	35
<b>Technique</b>	Chargé de mission PGRE (CDI – emploi permanent)	1	1	35
<b>Technique</b>	Technicien principal de 1ère classe	2	2	35
<b>Technique</b>	Technicien territorial	1	1	35
<b>Technique</b>	Technicien territorial (CDD – emploi permanent)	1	1	35
<b>Technique</b>	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	2	35
<b>Technique</b>	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	1	4
<b>Technique</b>	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	2	35
<b>Technique</b>	Adjoint technique territorial	2	1	35
	<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>18</b>	

Il demande de valider le tableau proposé.

**Discussions :**

Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

**Adopté à l'unanimité.**

## **Point 4 : Instauration d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**

Conformément au décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale, le Président propose d'instituer et de verser en une seule fois une prime aux agents qui remplissent les conditions réglementaires selon le barème suivant :

<b>Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023</b>	<b>Montant de la prime de pouvoir d'achat</b>
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Le Président demande de valider l'instauration d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle d'autant que l'ensemble du personnel est très investi dans ses missions.

### **Discussions :**

Après cette présentation, les délégués constatent que les primes ne règlent que ponctuellement la problématique du pouvoir d'achat.

Monsieur VARIN D'AINVELLE souhaite connaître le coût employeur. Monsieur TRICHOT indique qu'il représente environ 8 000 €.

Monsieur TRICHOT rappelle que la rémunération des postes techniques sont financés par l'Agence de l'Eau.

**Adopté à l'unanimité.**

## **INFORMATIONS**

### **Décisions prises dans le cadre des délégations données au Président par le Comité syndical**

Le Président rend compte des décisions suivantes :

#### **Attribution des marchés 2023**

Suite aux différentes Commissions Consultatives des Marchés publics au cours de l'année 2023, le Président rend compte de l'attribution des marchés publics détaillés dans l'annexe n°4, conformément aux articles L5721-1 et suivants, du L 5711-1 et L 2122-23 du CGCT.

Les délégués en prennent acte.

### **Demandes de subventions :**

**Décision N°1 :** Demande de subvention pour l'opération "Entretien et surveillance des digues année 2024" auprès du Fonds Vert

**Décision N°2 :** Demande de subvention pour l'opération "Animation PAPI (2 postes) 2024" auprès du Fonds Vert

Les délégués en prennent acte.

## **Avancement des projets**

Le Président fait le point sur l'avancement des travaux du Nizon à Lirac. Le Président rappelle que le projet de renaturation du Nizon a pour objectif la restauration écologique et hydraulique dans une moindre mesure du cours d'eau. Pour ce faire, des travaux de talutage de berges, de remise à ciel ouvert, de démolition et reconstruction d'un pont, de plantation et végétalisation sont prévus sur un linéaire de 1,4 km dans la traversée de Lirac. Il souligne que les travaux s'élèvent à 869 291 € TTC et qu'ils sont financés à 50 % par l'Agence de l'eau, à 20 % par la Région Occitanie et 10 % par le Département du Gard. Il explique qu'il s'agit d'un des plus gros chantiers de renaturation, en ce moment, dans le département.

Il détaille le calendrier.



### **Discussions :**

Monsieur CLEMENTE explique la complication du projet en raison "des négociations foncières. Il a fallu acquérir ou passer des conventions dans des zones parfois urbaines". Le but, était de redévelopper des habitats pour la faune et la flore, mais aussi de s'adapter aux changements climatiques, de réduire localement le risque inondation...

Hormis quelques soucis au démarrage du chantier sur la coupe d'arbres et dernièrement de branchement d'eau, Monsieur CLEMENTE est globalement satisfait quant au déroulement des travaux. Il remercie l'ensemble des intervenants pour la qualité du travail effectué, notamment le syndicat ABCèze, l'Agglomération du Gard Rhodanien ainsi que les différents partenaires financiers .

Concernant l'intervention d'enlèvement d'embâcles sur l'Auzonnet par l'équipe verte, Monsieur HILAIRE remercie et souligne la qualité du travail. Le sentier d'interprétation de la commune touche à sa fin, il demande l'état d'avancement des panneaux pédagogiques. Madame CLAVEL indique que l'action a pris du retard du fait de la réorganisation des services. Sa remplaçante prendra prochainement contact avec la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18 h 50

Le Président,

B. TRICHOT



Le Secrétaire de séance,

Vice-président

REYDON Michel

